

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORRÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT

Délibération n° 2023-44

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20230523-2023-44-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Nombre de conseillers

En exercice **14**
Présents **11**
Votants **11**

Objet : Motion mission locale

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune de DAMPNIAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MERAUD, OVTCHARENKO, PEREIRA, POMPIER, POIRIER et RAYNAL

Absents excusés : Mme et MM PEJOINE-MAGNAUDET, BEYNET et MARTY

Secrétaire de Séance : M. PEREIRA

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la mission locale de l'arrondissement de Brive relative aux conséquences de la réforme France Travail sur les missions locales.

Monsieur le maire, après lecture de la motion élaborée par la mission locale, propose au conseil municipal de délibérer sur cette dernière.

Le conseil municipal de Dampniat approuve à l'unanimité la motion ci-dessous et donne pouvoir à monsieur le maire pour la signer.

Fait et délibéré à l'unanimité les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Dampniat, Corrèze, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Pierre Bernardie'.

Jean-Pierre BERNARDIE

Les Missions Locales, présidées par les représentants des collectivités locales, organisent le Service public de l'accompagnement et l'insertion de tous les jeunes de 16 à 25 ans sans distinction :

- Elles pilotent l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi, en partant de leurs ressources, centres d'intérêts, compétences, projets, en lien avec les partenaires et en prise directe avec le contexte socioéconomique local.

- Elles mettent en œuvre le droit à l'accompagnement de tous les jeunes pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès aux droits, en mobilisant les différents outils des politiques publiques comme le PACEA, le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ), les Parcours emploi compétences, la formation des jeunes...

- Elles mènent des actions basées sur un accompagnement global (santé, logement, mobilité, orientation...) visant l'accès à l'autonomie et à l'emploi, pour et avec près d'1,1 million de jeunes au niveau national, dont près de 100 000 en Nouvelle Aquitaine. 400 000 sont accueillis pour la première fois, 27% habitent un territoire isolé, 44% ont un niveau inférieur au baccalauréat, plus de 50% de ces jeunes ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Chaque année plus de 50% d'entre eux trouvent une solution (emploi, formation, service civique...).

- Les Missions Locales sont reconnues, pour leurs compétences, pour la qualité de leurs interventions plébiscitées par les jeunes et pour leurs initiatives innovantes répondant aux besoins des jeunes. Elles sont particulièrement renommées pour leur maillage territorial de proximité (6800 points d'accueil au niveau nationale dont près de 650 en Nouvelle Aquitaine) et pour leurs capacités à « Aller vers » les publics dit Invisibles. Le baromètre de satisfaction des jeunes réalisé chaque année est élogieux (89% de satisfaits en 2022).

- Leurs actions s'inscrivent dans une concertation étroite avec de nombreux partenaires que ce soit les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises ou d'autres acteurs comme Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, l'IAE, les associations d'action sociale, etc.

Les derniers rapports de la Cour des Comptes et de l'IGAS montrent l'efficacité et l'efficacités des Missions Locales.

Le projet FRANCE TRAVAIL, dont le rapport doit être rendu dans les prochaines semaines par le Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises, a pour objectifs de rendre plus fluide et lisible l'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, et d'organiser celui-ci au plus près de leurs lieux de vie pour lutter contre une exclusion grandissante, avec pour but ultime le plein emploi.

MOTION :

Les Missions Locales signataires, partagent évidemment **la nécessité d'une coopération renouvelée et amplifiée** entre l'ensemble des acteurs publics, économiques et associatifs au bénéfice des publics.

Date de réception en préfecture
073-211906805-20230523-2023-44-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Cependant, et afin de remplir au mieux les objectifs visés, nous souhaitons que les **ajustements suivants au projet** soient pris en compte :

- 1. Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus des collectivités territoriales**, démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées.
- 2. Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion**, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des 15 000 professionnels de notre réseau et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».
- 3. Reconnaître au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur et de porteur de projets autour des questions de jeunesse** afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.
- 4. Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales** afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération. **Comme le Ministère du Travail l'a proposé dans sa restitution intermédiaire du mois de janvier 2023, il nous semble en effet pertinent qu'il y ait davantage de lisibilité pour les publics en évitant la multiplicité des acteurs de l'emploi.**

C'est pourquoi, nous vous proposons de simplifier l'organisation de l'accompagnement des jeunes :

- **La Mission Locale doit être l'accompagnateur de tous les jeunes,**
- **La Mission Locale doit assurer seule la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeune,**
- **La Mission Locale propose 1 conseiller référent pour chaque jeune.**
- **La Mission Locale demande une meilleure interconnexion des systèmes d'information.**

5. Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs, pour ne pas nuire à son agilité qui en fait le 1er, et de très loin, service public territorialisé de l'insertion des jeunes. Son approche singulière de la « relation aux employeurs » est fondée sur la conviction que les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes. Les Missions Locales animent ainsi des partenariats de proximité avec des employeurs qui s'engagent, à leurs côtés, pour la réussite des jeunes.

6. Garder l'appellation « Missions Locales » identifiée aujourd'hui par la majorité des jeunes, afin de ne pas rajouter de complexité.

Fait en Nouvelle Aquitaine, le 24 mars 2023

Cette motion sera envoyée à l'Elysée, à la Première Ministre, au Ministre du Travail, au Haut- Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, à l'UNML, à l'ARML Nouvelle Aquitaine, à la Région Nouvelle Aquitaine, aux 12 Départements de la Région.

Nom Prénom

Mandat

Date et signature

Cachet